

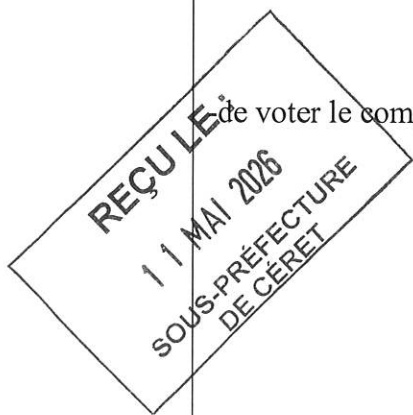
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Délib.2026 – 5

<p>Date de la convocation</p> <p>21 avril 2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Bernadette COSTASECA, vice-présidente.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14</p>	<p>Membres présents : Mme COSTASECA Bernadette, Mme BOISORIEUX Michelle, Mme GRIERSON Anne, M. DERBOIS Guy, Mme BARANOFF Brigitte, Mme MILLET Frédérique, Mme WICKENBURG Sarah, M. STOEBER Pierre, M. SENECHAL Henri, Mme QUINTANA Marie-Françoise, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeannine, Mme GUERRIER Annie, Mme CANGUILHEM Cécile.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel, Mme MARTINEZ Montserrat, Mme DADA Françoise.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>Objet : Vote du compte administratif 2025</p>
<p>Date d'affichage</p> <p>11.05.26</p>	<p>Le conseil d'administration,</p> <p>VU les articles L.1612-12 et L.1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU le compte de gestion 2025 établi par le Comptable Public,</p>
<p>Date de publication et de mise en ligne</p> <p>11.05.26</p>	<p>VU le compte administratif 2025 établi par Monsieur Michel COSTE, Président du CCAS,</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion et le compte administratif sont en parfaite concordance,</p> <p style="text-align: center;">Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,</p> <p>de voter le compte administratif 2025 établi par le Président et résumé comme suit :</p>



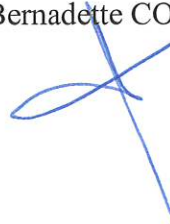
COMPTE ADMINISTRATIF 2025

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice	247 189.18	237 251.10	4 079.46	496.00	251 268.64	237 747.10
Résultats de l'exercice 2025	-9 938.08		-3 583.46		-13 521.54	
Excédents reportés 2024		+16 203.99		+13 382.68		+29 586.67
Restes à réaliser			0	0	0	0
Résultats de clôture de l'exercice		+6 265.91		+9 799.22		+16 065.13

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, le compte administratif fait l'objet d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note annexée à cette délibération répond à cette obligation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Bernadette COSTASECA



Note de présentation du Compte Administratif 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Rappel de la structure du compte administratif

Le compte administratif se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (fournitures, téléphone, prestations de services...), charges de personnel, dotations aux amortissements et aides apportées par le CCAS. Les recettes de fonctionnement correspondent à la réversion sur les concessions aux cimetières, aux encaissements des prestations de téléalarme et à la participation de la commune de Céret.
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel de bureau, d'informatique et d'aménagements de locaux. Les recettes d'investissement sont principalement constituées par les éventuelles subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple un projet d'aménagement ou d'acquisition), le remboursement de TVA par l'Etat et les dotations aux amortissements. Pour l'exercice 2025, la seule recette d'investissement perçue correspond à la dotation aux amortissements.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonctionnement	237 251.10 €	247 189.18 €
	Investissement	496.00 €	4 079.46 €
Reports de l'exercice 2024	Fonctionnement	16 203.99 €	0.00 €
	Investissement	13 382.68 €	0.00 €
Total exercice 2025 (réalisations+reports)		267 333.77 €	251 268.64 €
Excédent de clôture de l'exercice		+ 16 065.13 €	

Points Marquants

- Une attention constante à la maîtrise des dépenses courantes afin de maintenir toutes les aides à la population (bons alimentaires, coupons culture-sport, cantine, énergie) et organiser des animations créant du lien social.
- Résultat financier qui confirme la bonne gestion des comptes dans un contexte économique difficile

La section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	24 865.23 €	Produits des services	30 250.00 €
Charges de personnel	188 667.61 €	Dotations et participations	207 000.00 €
Amortissements	496.00 €	Autres produits	1.10 €
Charges de gestion courante (Aides et secours à la population)	33 040.34 €		
Titres annulés sur exercice antérieur	120.00 €		
Total de l'exercice 2025	247 189.18 €	Total de l'exercice 2025	237 251.10 €
Reports de l'exercice 2024		Reports de l'exercice 2024	16 203.99 €
Total général (réalisations + reports)	247 189.18 €	Total général (réalisations + reports)	253 455.09 €
		Résultats de clôture excédentaire	+ 6 265.91 €

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un axe prioritaire de notre engagement afin de pouvoir maintenir les aides sociales apportées à la population.

La section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles	4 079.46 €	Amortissements	496.00 €
Total général	4 079.46 €	Total général	496.00 €
Reports de l'exercice 2024		Reports de l'exercice 2024	13 382.68 €
Total de l'exercice 2025 (réalisations + reports)	4 079.46 €	Total de l'exercice 2025 (réalisations + reports)	13 878.68 €
		Résultat de clôture excédentaire de l'exercice	+ 9 799.22 €

Durant cet exercice, le CCAS a installé une alarme de sécurité dans le bureau d'accueil du public et a acheté du mobilier, de la literie et des appareils électro-ménagers pour le logement d'urgence.

Encours de la dette

Le CCAS n'a réalisé aucun emprunt ; il n'y a donc pas d'encours de la dette.

Les agents du CCAS

- 1 attaché principal
- 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe

